

# Métiers de la comptabilité : comptabilité et paye

RNCP19607 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                                                   |
|-------------------------|---------------------------------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 6                                          |
| Sigle                   | Licence Professionnelle — Licence professionnelle |
| Code(s) NSF             | 314                                               |
| Code(s) ROME            | M1202, M1203, M1501                               |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit                           |

## Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université d'Orléans

<http://www.univ-orleans.fr>

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

### ACTIVITÉS VISÉES

Responsable paie et gestion du social

Gestionnaire de la paie et du temps de travail

Collaborateur comptable ou social en cabinet d'expertise comptable

Responsable des ressources humaines

Assistant ressources humaines

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Disposer de bonnes connaissances en droit du travail et droit social
  - Analyser les lois, les décrets et les conventions collectives et leurs impacts sur la gestion de la paie
  - Développer le sens de la veille sociale, juridique et économique
  - Être un interlocuteur reconnu en matière de législation sociale et assurer les relations avec les organismes sociaux et fiscaux
  - Être capable d'établir et de gérer les paies et les charges sociales et fiscales
  - Être capable d'utiliser les principaux logiciels de paie et de gestion des ressources humaines
  - Connaître la diversité des contrats de travail, leurs spécificités
  - Maîtriser la comptabilité des charges de personnel
  - Être en mesure de pouvoir éclairer les décideurs sur les difficultés concernant la paie
- Savoir présenter un tableau de bord du social

## Secteur d'activité et type d'emploi

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

- entreprises employant du personnel quelle que soit leur activité ;
- cabinets d'expertise comptable

### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Responsable paie et gestion du social

Gestionnaire de la paie et du temps de travail

Collaborateur comptable ou social en cabinet d'expertise comptable  
Responsable des ressources humaines  
Assistant ressources humaines

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ  
A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tension de recrutement (DARES 2024) | Élevée (4/5)<br>Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Facteurs principaux                 | Manque de main-d'œuvre disponible                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Salaire médian (mensuel)            | 2 462 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Familles professionnelles (FAP)     | L1X60 — Employés de la comptabilité · tension 4/5 (Élevée)<br>L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible)<br>L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée)<br>L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables · tension 5/5 (Très élevée)<br>L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée)<br>L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible) |
| Projets de recrutement (BMO 2026)   | 56 398                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Jugés difficiles à recruter         | 31 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Emplois saisonniers                 | 8 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Familles professionnelles (FAP)     | L1X60 — Employés de la comptabilité<br>L2X61 — Agents administratifs<br>L4X80 — Techniciens des services administratifs<br>L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables<br>L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes)<br>L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement                                                                                                                                                      |

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS  
Formation initiale, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION  
A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE  
Jury désigné par le Président de l'université d'Orléans, présidé par un enseignant chercheur nommé et constitué de personnes ayant contribué aux enseignements en application de l'article L 613-1 du code de l'éducation

COMPOSITION DU JURY — VAE  
  
Jury de VAE désigné par le Président de l'université d'Orléans, présidé par un enseignant chercheur et comprenant une majorité d'enseignants-chercheurs ainsi que des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement en application du décret n°2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la VAE.

## Pour plus d'informations

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/19607/>